

Les clés d'un nouveau modèle social

La révolution du revenu universel

par Ariel Kyrrou et Yann Moulier Boutang

Tout revenu de base n'est pas bon à prendre. Ariel Kyrrou et Yann Moulier Boutang, rédacteurs de la revue *Multitudes*, militent ici pour l'instauration d'un revenu inconditionnel et suffisant qui, en donnant un nouveau sens au travail, participe à la construction d'une société contributive.

La publication dans *Le Monde* d'un plaidoyer « Pour un revenu universel crédible et audacieux » par dix chercheuses et chercheurs réputés¹, a installé la thématique au cœur du débat des présidentielles de 2017. L'écho de ce texte tient à deux de ses signataires : Dominique Méda, philosophe et sociologue qui étudie depuis une vingtaine d'années la notion de travail² ; et Thomas Piketty, économiste dont les travaux sur la montée des inégalités sociales en France et dans le monde ont fait date³. Leur vision s'appuie sur la proposition d'un complément de revenu « versé de la façon la plus automatique et universelle qui soit » plus que sur une allocation totalement inconditionnelle. Elle n'en conforte pas moins le principe même d'un revenu universel d'existence, pouvant « constituer un élément structurant de la refondation de notre modèle social ». Mieux : elle rejoint les prises de position de Daniel Cohen, économiste qui explique qu'une telle mesure donnerait « aux travailleurs une garantie sociale que le monde productif ne leur accorde plus », les emplois

1 « Pour un revenu universel crédible et audacieux », appel signé par A. Bozio (EEP, IPP), T. Breda (CNRS, EEP), J. Cagé (IEP), L. Chancel (EEP et IDDRI), E. Huillery (Univ Paris-Dauphine), C. Landais (LSE), D. Méda (Univ Paris-Dauphine), T. Piketty (EHESS, EEP), E. Saez (UC. Berkeley) et T. Voituriez (IDDRI). <http://piketty.blog.lemonde.fr/2017/01/25/pour-un-revenu-universel-credibile-et-ambitieux/>

2 Voir D. Méda, *Le Futur du travail : l'idée de travail en Europe*, Document du BIT, département de la recherche, octobre 2016.

3 Thomas Piketty, *Le capital au XXIe siècle*, Éditions du Seuil, 2013.

créés *via* « la révolution numérique » étant loin de remplacer ceux détruits par l'automatisation⁴.

Nombre d'économistes de gauche restent sceptiques vis-à-vis de ce revenu de base. Ainsi Jean-Marie Harribey, ancien coprésident d'Attac France, craint-il l'avènement d'une société duale, entre ceux ayant ou non un emploi. Comment expliquer pareilles divergences entre chercheurs *a priori* du même bord ? Qu'ils soient issus des syndicats, d'une gauche ou d'une droite défendant *mordicus* la valeur du travail, ses adversaires semblent croire encore aux vertus de la croissance économique et à l'horizon du plein emploi. Ses partisans constatent quant à eux l'inadéquation de ces objectifs à la réalité, voire la nécessité de boussoles moins « productivistes ». Mais quels sont dès lors les arguments économiques, sociaux et culturels des défenseurs d'un revenu universel d'existence ? Seraient-ils d'une certaine façon les « Modernes », prenant acte du chômage technologique d'aujourd'hui et de demain, que l'on pourrait opposer à des « Anciens », persuadés que les emplois éliminés par l'automatisation seraient systématiquement compensés à terme par ceux créés *via* l'innovation technologique – selon la théorie de la « destruction créatrice » de Joseph Schumpeter ? Et si cette métaphore est juste, sur quels critères reposerait la différence entre le revenu de base tel que qu'il est défendu par Benoît Hamon ou Yannick Jadot et la version que soutiennent Nathalie Kosciusko-Morizet, Christine Boutin ou encore Alain Madelin ?

Le revenu universel comme réponse au chômage technologique

Fin 2016, l'assureur japonais Fukoku Mutual a annoncé le remplacement d'un quart de ses salariés du département des évaluations des paiements par un système d'intelligence artificielle devant lui coûter 1,6 million d'euros d'installation et 122 000 euros de maintenance chaque année. Soit le licenciement de 34 personnes à fin mars 2017, à ajouter au non-renouvellement des personnes jusque-là en CDD. L'heureux élu et nouvel « employé » totalement virtuel, le programme Watson de chez IBM, rassemblera les données médicales des clients et lira les documents et certificats rédigés par les médecins pour déterminer le montant des paiements d'assurance, à faire valider par un expert humain avant qu'il ne facture les dépenses⁵. Il est essentiel de souligner ici que les emplois supprimés sont ceux qui impliquaient la transaction avec les clients, mais aussi un certain type de service intellectuel. Le cas de l'assureur nippon est symbolique d'une tendance repérable dans les banques, dans les

4 Daniel Cohen, « Le revenu universel, un droit à la paresse ? Non ! », *Nouvel Observateur*, 4 février 2017, <http://tempsreel.nouvelobs.com/le-labo/20170203.OBS4789/le-revenu-universel-un-droit-a-la-paresse-non-par-daniel-cohen.html>

5 Leïla Marchand, « Intelligence artificielle : au Japon, un robot va remplacer 34 salariés en assurance », *Les Échos*, 4 janvier 2017, <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0211655118482-intelligence-artificielle-au-japon-un-robot-va-remplacer-34-salaries-en-assurance-2054239.php>

médias, comme chez Associated Press dont les articles financiers sont désormais tous écrits par un « algorithme », du côté des notaires ou de cabinets juridiques, à l'instar de BakerHolster, structure de 900 avocats qui utilise depuis mai 2016 une forme d'intelligence artificielle pour fouiller vite et parfaitement des milliers de documents et porter un jugement dans les affaires de faillite d'entreprises, etc.

Les partisans du revenu universel d'existence, dans sa variante libérale ou socialiste et écologiste, font un double constat : quantitatif et qualitatif. Ils prennent au sérieux les études les moins alarmistes, celles de l'OCDE ou du Conseil d'orientation pour l'emploi, qui annoncent environ 10 % de pertes *via* l'automatisation à court terme en France. Mais ils considèrent également les enquêtes les plus pessimistes, anticipant jusque quatre fois plus d'emplois potentiellement perdus d'ici dix à 25 ans⁶. Ensuite, s'adossant là encore à un grand nombre d'études, ils sont convaincus que la « révolution numérique » accélère une polarisation du marché du travail entre jobs de très haut niveau dans les cieux du pouvoir cognitif ou boulots dans la boue du labeur précaire et prolétarisé. Point d'importance, qui leur donne du crédit : le phénomène a débuté il y a plus d'une génération dans les pays développés. C'est ce que démontre une étude de l'Institut Montaigne sur la France, titrée « Marché du travail : la grande facture ». Le nombre d'emplois de type « assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleurs familiaux » aurait ainsi quasiment quadruplé, d'un peu plus de 176 000 en 1990 à 663 800 en 2012, tandis que s'effondraient les activités de secrétaires ou d'ouvriers non qualifiés⁷. Autrement dit : une disparition de postes non qualifiés faciles à automatiser en faveur de leurs équivalents aussi peu payés dans des environnements beaucoup moins prédictibles, comme l'aide-soignant, l'infirmière à domicile, la garde d'un grand senior ou la femme de ménage dont aucune machine ne pourrait remplacer la dextérité. L'un des enjeux du revenu universel, sous cet angle, serait de contribuer à la valorisation de ces métiers du *care*, que l'économie classique délaisse car elle les juge « non productifs », alors même qu'ils nécessitent une intelligence pratique ou sensible. Adversaires et partisans de la mesure divergent donc sur leur vision de l'avenir. Les premiers espèrent pouvoir relancer notre économie et réparer notre système de protection sociale face à ces évolutions, croisant les doigts pour le retour de la croissance et du plein emploi. Les seconds pensent à l'inverse que la fragmentation du salariat, par l'emploi partiel, les pluri-emplois et les allées et venues entre les états de salarié ou de travailleur autonome nous contraignent à revoir notre modèle social, bâti sur le statut du salarié à plein temps et toute la vie, qui ne correspond plus à la réalité.

6 Selon C. B. Frey et M. A. Osborne (Université d'Oxford), 35 % des emplois du Royaume-Uni et 47 % de leur équivalent étatsunien, dont une majorité dans le secteur tertiaire, risqueraient de disparaître « dans les dix à vingt ans à venir ». Constat confirmé par Nesta, dont l'étude Creativity vs. Robots revendique des résultats très proches ; le Nomura Research Institute, annonce 49 % d'emplois menacés par l'automatisation au Japon ; le cabinet Roland Berger avance un chiffre de 42 % en France ; l'Institut Bruegel fait monter le pourcentage à 54 % dans l'Union européenne ; l'enquête du cabinet McKinsey anticipe « jusque 45 % d'activités qui pourraient être automatisées via des technologies ayant fait leurs preuves ».

7 S. Catherine, A. Landier et D. Thesmar, « Marché du travail : la grande facture », Institut Montaigne, février 2015.

http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/Etude%20Marche%CC%81%20du%20travail_f%C3%A9vrier2015.pdf

La difficulté tient bien sûr aux modalités de mise en place de cette allocation de base. Ce sont elles et elles seules qui feront de cette mesure la clé d'une réinvention de notre modèle social dans une société assumant la transition écologique, ou le prétexte de son simple alignement sur l'autel du tout-marché. De fait, le revenu universel d'existence répond *a priori* à un double impératif : garantir d'abord une plus grande justice sociale ; assurer ensuite la rationalité économique, c'est-à-dire la solvabilité du système au regard des perspectives de l'automatisation.

Toutefois le philosophe Bernard Stiegler, l'un de ses partisans, a raison de nous mettre en garde : le revenu universel peut s'avérer dangereux si sa mise sur orbite ne sert que de prétexte à l'*uberisation* intégrale de la société. C'est-à-dire s'il « devient un blanc-seing pour refuser de changer quoi que ce soit, voire pour transformer la société vers encore plus de dérégulation, donc d'incurie, de prolétarianisation et de destruction de nos singularités ». D'où l'intérêt de poser les principes de l'une de ses versions les plus abouties, refusant sans ambiguïté la dérégulation de notre système de protection sociale : celle que défend la revue *Multitudes* depuis plus de dix ans.

7 caractéristiques d'un revenu universel individuel libérateur

1. Un revenu de base doit être universel dans le tissu social. C'est en tant que membre de la collectivité humaine qu'un individu y a droit, que celui-ci soit riche ou pauvre. Il est soumis à l'impôt, ce qui rend caduque l'argument selon lequel il serait choquant que la famille Bettencourt le touche : les riches ne le verront pas arriver sur leur compte bancaire, car il sera imposé à 100 %. Il doit être inconditionnel, donc ne pas dépendre de l'état de son bénéficiaire (fortune, classe sociale, exercice d'une activité).

2. Il doit être universel dans l'espace. À ce titre, il vaut comme principe de réorganisation mondiale, et devrait dans un premier temps être lancé à l'échelle de l'Europe. Cela n'implique pas que son montant soit uniforme. Il se réglerait en effet sur le niveau de développement économique et social, par exemple sur l'indice de développement humain imaginé par l'économiste Amartya Sen⁸, ainsi que sur un indicateur de performance écologique visant une empreinte sobre sur la planète.

3. Il doit être universel dans le temps, donc versé de la naissance à la mort. Versé mensuellement, il ne peut pas plus être retiré à un membre vivant de la communauté que sa vie. Cela n'implique pas que son montant soit le même pour un enfant et un adulte. Il ne peut

⁸ L'indice de développement humain (IDH) a été créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement en 1990 en vue d'évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation.

en aucun cas être retiré aux populations incarcérées, condamnées, mises sous tutelle (en particulier psychiatrique).

4. Il doit être individuel. C'est un point indispensable pour assurer l'autonomie et la liberté des individus. Il ne doit pas dépendre du chef de famille. L'allocation universelle qui concerne les enfants est versée pour moitié aux parents tandis que l'autre est mise de côté, comme un pécule d'installation dans la vie adulte.

5. Il est cumulable avec l'exercice d'activités rémunérées marchandes ou salariées. Ce qui veut dire qu'il ne doit pas être soumis, comme le RSA et d'autres dispositifs d'aide sociale, à des plafonds de revenus tirés du travail.

6. Il ne supprime donc pas le bénéfice du système de protection sociale attachée à l'exercice d'une activité rémunérée. L'assurance maladie, l'indemnité de chômage ou de formation, le régime de retraite complémentaire par rapport au socle commun fourni par le revenu universel restent garantis. Les allocations familiales, les allocations logement, les diverses aides sociales distribuées par les autorités locales, dont les bourses scolaires et le RSA, seraient en revanche absorbées dans son montant.

7. Son niveau doit être le plus élevé possible en fonction de la richesse de l'entité de rattachement de l'individu (État, Région, province, métropole). Ce montant est calculé en fonction des besoins fondamentaux de la population : logement, nourriture, santé, éducation et formation, culture, communication, loisirs, etc. Le revenu universel se pense comme un revenu d'autonomie à même d'assurer le droit de tous à vivre décemment. Or un montant bas en ferait *volens nolens* l'auxiliaire d'une politique néolibérale de réduction du périmètre de la protection sociale publique aux plus pauvres, de subvention déguisée à la fragmentation et à la précarisation toujours plus grande du travail salarié, et surtout d'ouverture de la couverture du risque social au juteux marché de la capitalisation financière. Qui peut croire en effet qu'un RSA, ou un RSA augmenté d'un quart, puisse garantir l'autonomie des personnes ? Lutter réellement contre la pauvreté suppose d'adopter l'horizon d'une somme d'abord irréaliste à vue de calcul, au niveau du salaire minimum de nos sociétés (soit en France, entre 1 100 et 1 200 € net), sans exclure des ajustements à la hausse pour les personnes handicapées de tous âges.

Il est essentiel de rappeler un point : l'universalité du revenu d'existence a d'autant plus de sens que ses bénéficiaires contribuent au système de protection sociale, en particulier au financement de l'assurance-maladie, et qu'ils sont imposés. Finis les pauvres assistés : ils payent un impôt modeste. Universel, le revenu va de pair avec une imposition raisonnable et proportionnée de chacun. Mesure phare d'un nouveau type de redistribution, à même de vaincre enfin la pauvreté qui touche 14 millions de Français et près de 100 millions d'Européens, il exige une véritable révolution dans la conception de l'activité, de l'emploi, mais aussi, à terme, de l'ensemble du système fiscal.

Une réponse sociale à la crise de l'État-providence

Maintes fois analysée, la crise de l'État-providence se caractérise depuis 1975 par trois symptômes alarmants : la dégradation globale des prestations alors que les cotisations augmentent ; la progression effarante des inégalités sociales ; la privatisation, ou du moins la dualisation, de la protection sociale comme de l'éducation (particulièrement de l'enseignement supérieur), accompagnées d'une financiarisation de la vie. À cette crise structurelle s'ajoute la lente érosion du régime effectif de plein emploi, clé de son système de financement. Les activités protégées, c'est-à-dire bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, se réduisent en effet quantitativement et qualitativement. CDD jusque dans la fonction publique, intérim, régime des intermittents du spectacle, auto-entrepreneuriat, temps partiel : les formes « impures » d'emploi se multiplient, touchant essentiellement les femmes, les jeunes et les personnes aux faibles qualifications.

Face à cette agonie de l'État-providence, la réponse devrait être triple : oublier l'horizon de droits strictement liés à l'emploi au profit d'un droit beaucoup plus large de tous à vivre décemment, assuré par le revenu universel ; reconstruire une société reposant, non plus sur la prolétarianisation, mais sur la valorisation de tous les savoirs, savoir-faire et savoir-être, sur leur acquisition et leur transmission tout le long de la vie ; enfin, se donner les moyens d'une réforme en profondeur de notre modèle social, « corporatiste conservateur », car ne concevant d'inscription dans la société et donc de protection sociale qu'à travers l'emploi salarié et lui seul⁹.

Face à la transition numérique, le revenu de base dans ses modalités les plus avancées s'avère une façon de reconnaître une activité exercée le plus souvent gratuitement : économie sociale et solidaire, *digital labor*, activités contributives sur les plateformes numériques dites « collaboratives », activités dans les anciens et nouveaux communs – auxquelles il faudrait ajouter les micro-tâches, à l'instar du système *Amazon Mechanical Turk*, certes rétribuées par les géants du numérique, mais de façon misérable et au compteur. De fait, l'un des paris de ce revenu est de proposer une contrepartie financière à ces interactions humaines et sociales qui enrichissent la société bien au delà du seul périmètre de l'économie marchande. Il s'agit donc d'étendre la protection sociale à tous les producteurs de richesse, à tous ceux qui créent ce que l'économie appelle les « externalités positives ». L'enjeu : favoriser la multiplication des partages de ces biens « non rivaux » que sont la connaissance et le soin à autrui, de ces dons et de ces actes simples d'entraide ou d'éducation qui nous enrichissent intellectuellement et spirituellement, au contraire de la logique extractive du capitalisme, destructrice de l'environnement et du lien social.

⁹ Lire, sur les différents modèles sociaux, la longue interview du sociologue Nicolas Duvoux : « La solidarité est le roc de la vie sociale », sur la base de connaissances Solidarum : <http://www.solidarum.org/inclusion-sociale/nicolas-duvoux-solidarite-est-roc-de-vie-sociale>

Recourons ici à la métaphore de la pollinisation développée ailleurs¹⁰, dont le revenu universel est la rémunération et la reconnaissance, et qui offre aussi un argument contre les dégâts de ces « externalités négatives » que l'ère de l'Anthropocène¹¹ a multipliées. Car l'immense richesse, matérielle et surtout immatérielle, de l'interaction humaine sans visée marchande est bel et bien comparable à celle que crée la pollinisation naturelle des abeilles et des pollinisateurs sauvages, dont l'apport réel serait, selon un récent rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), de 253 à 525 fois supérieur au bénéfice marchand du miel et de la cire, de l'ordre d'un milliard d'euros par an. L'humain qui accompagne son voisin, butine des connaissances et les transmet, qui soigne, aide ou enseigne bénévolement et hors toute institutionnalisation, enrichit la société à la façon dont les abeilles alimentent et régèrent en permanence la planète.

Dès lors, ce revenu universel n'est pas seulement une affaire de justice et de redistribution de la richesse, comme l'était le *Welfare State* mis en place en Europe durant les Trente glorieuses. Il est beaucoup plus qu'un instrument de politique économique de relance ou qu'un outil de transition technologique permettant aux individus de se libérer des contraintes du salariat à l'ancienne mode. Il permet également d'échapper à la pression d'un capitalisme *high tech* qui fait désormais de la flexibilité et de la soumission de nos subjectivités aux profits de ses actionnaires l'Alpha et l'Omega de tout emploi. Ce revenu-là exprime et reconnaît une transformation fondamentale de l'économie, détachant l'existence humaine de l'obligatoire protection de l'emploi subordonné, salarié ou pseudo-indépendant (libéral, artisanal ou auto-entrepreneurial). Il rémunère la contribution productive d'une multiplicité d'activités non reconnues, comme le travail domestique, le *care* dans l'éducation ou l'accompagnement de proches, âgés ou malades. Il s'agit, pour reprendre cette métaphore essentielle, d'un revenu de pollinisation ayant la même vertu dans une société développée, écologique, que les autres formes d'activités constructives de soi et de son environnement. Il a l'avantage de briser le chantage traditionnel justifiant de la soumission à des emplois répétitifs et à la fragmentation du travail en une kyrielle de micro-tâches vides de sens. Il ouvre un espace de liberté. Il permet de dire non à l'injonction à accepter n'importe quel emploi sans considération des externalités négatives qu'il génère, de son utilité réelle ainsi que de sa finalité sociale et culturelle, au nom des impératifs absurdes du PIB ou de la croissance à tout prix.

Ce revenu universel est bien plus qu'une mesure de circonstances. Il suppose la mise en place d'un programme sur le temps long, qui aurait bien plus de valeur au niveau européen, mis en œuvre par chaque pays-membre, plutôt que lancé à la va-vite en France ou ailleurs. Car il vise une refonte des principes qui avaient structuré le *Welfare State* sans pour autant l'abandonner – comme la solution néolibérale est en train de le faire, en particulier lorsqu'elle prend appui sur une version minimale du revenu de base.

10 Yann Moulier Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Carnets Nord, 2010.

11 Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement Anthropocène, La terre, l'histoire et nous*, Seuil, 2016.

Une réforme fiscale pour financer un vrai revenu d'autonomie

Comment imaginer la mise en œuvre d'un revenu universel qui ne se réduise pas *in fine* au détricotage de notre protection sociale ? Certains, comme Marc de Basquiat et le Mouvement français pour un revenu de base, envisagent la possibilité d'une solution graduelle, *via* un RSA amélioré (500 €) soumis à une conditionnalité de revenu pour aller ensuite vers l'équivalent des trois quarts du SMIC. D'autres pensent pouvoir financer ce revenu par diverses modalités compatibles avec des innovations séquentielles de la fiscalité actuelle : la modification des tranches d'imposition sur le revenu (Baptiste Mylondo) ; l'augmentation forte de la TVA (Götz Werner, André Presse, Roland Duchâtelet) ; l'impôt négatif, allocation dont le montant diminue progressivement à mesure qu'augmente le montant du revenu (Yoland Bresson) ; ou la taxation sur le capital et sur les robots (Jean-Marie Monnier, Carlo Verdone, James Mead, Paul Jorion).

Mais une réforme aussi révolutionnaire suppose que le revenu universel soit d'un montant élevé, qui supprime vraiment la pauvreté. Or, la somme de 1 100 €/mois distribués à 66 millions de Français¹² représente 871 milliards d'euros par an. Le coût du système actuel de protection sociale est de 800 €/mois par Français, soit 633 milliards, avec toutefois des résultats assez médiocres en matière de protection des plus pauvres, dont l'État est impuissant à enrayer l'augmentation. Un bilan comptable détaillé reste à réaliser, cela va de soi, mais une chose est certaine : le système actuel des impôts ne peut financer qu'une application très partielle de cette mesure ; il ne pourrait l'accorder qu'aux pauvres et en réserverait sans doute l'accès à ceux qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

De fait, l'instauration d'un revenu d'existence assurant une réelle autonomie économique appelle un réaménagement de l'ensemble du système de protection sociale des salariés. Dans ce dernier, la protection, à la différence d'une aide sociale discrétionnaire, constitue un droit. En Europe, malgré les différences reposant sur la cotisation sociale ou l'impôt, ce système est financé par répartition intergénérationnelle et intersectorielle (en particulier par des transferts de cotisations des salariés vers les régimes des non salariés). C'est pourquoi le financement universel par l'impôt actuel (système *beveridgien*) ou par les cotisations sociales (système *bismarckien* ou mixte, à la française) ne constitue pas la solution, quand bien même il serait partiellement remplacé par un impôt sur le capital ou sur la consommation (*via* la TVA).

Pourquoi, dès lors, ne pas changer totalement le système des impôts en le remplaçant par une taxe uniforme sur toutes les transactions monétaires et financières ? Le montant du PIB mondial, assimilable pour simplifier à un stock de richesses mesurables en euros, est de l'ordre de 70 000 milliards, alors que le montant global des transactions financières se situe

¹² Français au sens de l'INSEE, c'est à dire résidents en France, de nationalité française ou étrangère.

chaque année autour 700 000 milliards d'euros. La comparaison de ces deux chiffres peut paraître économiquement hérétique... Elle n'en dévoile pas moins une réalité que toute réflexion sur la redistribution la plus juste et la plus efficiente se doit de prendre en compte : depuis plus d'un demi-siècle, comme l'avait déjà montré André Gorz à l'aube des années 2000, la richesse des sociétés naît bien moins de l'investissement ou, surtout, du travail, que des mouvements de capitaux. L'enjeu est bel et bien de prendre acte de cette évolution majeure : que la richesse se crée dans la circulation de tous les flux (nationaux et internationaux, depuis la tirette du coin de la rue jusqu'au *trading* haute fréquence), bien plus qu'à partir des stocks (le capital, le revenu, le profit, le patrimoine). De fait, en 2017, une taxe de 5 % sur toutes les transactions perçues directement par les banques représenterait 35 000 milliards, même si le régime de croisière de cet impôt pourrait être situé entre 1,5 et 2,5 %. L'on pourrait même étendre cette logique de taxation, proposée par René Montgranier¹³ dès les années 1980, à l'une des sources inédites de profit des multinationales du numérique : le « don » par les internautes de leurs données personnelles, qui font ensuite l'objet d'échanges et de rachats entre sociétés et s'avèrent le véritable or noir du nouveau monde digital.

Pour mémoire, en France le PIB a été en 2013 de 2 539 milliards d'euros ; sur 25 400 milliards d'euros de flux financiers, cette « taxe pollen » à 5 % sur tous les flux représenterait 1 270 milliards. En 2013, le budget de la France comptait 386 milliards d'euros de recettes et 455 milliards de dépenses ; le budget social du pays, 469 milliards d'euros de dépenses. Le remplacement à terme de tout notre système fiscal actuel (impôts directs et indirects) par cette taxe uniforme perçue par les banques (qui du même coup deviendraient des annexes de l'appareil fiscal de l'État et permettraient à ce dernier de disposer de ses recettes en temps réel) serait doublement redistributif. Il s'articulerait en effet sur la valorisation, et des patrimoines, et de la productivité des enseignes et grandes entreprises. Un groupe comme Carrefour tire la grande majorité de ses profits, moins de l'exploitation (réelle) du travail de ses salariés, que du placement financier systématique des sommes issues de ses marges commerciales, en particulier sur le dos de ses prestataires. Compte-tenu de l'assiette de la richesse actuelle, c'est bien par le biais des flux financiers et monétaires que les deux tiers du pactole des plus riches se fabrique. Cette réforme fiscale permettrait de financer les dépenses de l'État, de réduire son déficit budgétaire et de rembourser la dette publique. À première vue, la somme des dépenses publiques, du budget social de la nation augmentée de ce revenu universel dépasse les recettes de cet impôt (871+ 455 milliards), mais c'est sans compter sur la partie des dépenses de transferts qui sont remplacées par le revenu universel (dont l'APL), et sur le double effet de richesse créé par l'augmentation mécanique du PIB, le prélèvement de 5 % sur ce revenu de base et celle produite par l'allègement considérable de l'impôt indirect (TVA) ou direct (IR, ISF) ainsi que la simplification des coût de perception de cet impôt.

Reste l'objection classique : les capitaux, ainsi frappés, ne déserteraient-ils pas le pays mettant en place un tel impôt ? On peut avancer un premier argument pour rejeter cette

¹³ Voir son parcours très atypique dans sa biographie sur Cairn : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2011-3-page-76.htm>.

objection qui oublie la dynamique d'ensemble : la résorption à peu près complète de la pauvreté structurelle (au bas mot une baisse de 15 % à moins de 5 %) aura un effet de relance économique puissant, engendrant une hausse du PIB et des recettes fiscales. Deuxième argument : la réduction des autres impôts vécus comme confiscatoires (parce que supérieurs à 10 %) rendue possible par le rendement de cet impôt à l'assise très large confèrera au pays qui appliquera le premier cette révolution fiscale un avantage compétitif très net. Troisième argument : en impliquant davantage la sphère très productive de la pollinisation dans le cycle économique monétaire, une économie appliquant cette taxe verra augmenter le surplus de productivité globale (celle qui n'est imputable ni au capital ni au travail). Elle aura également un effet sur l'innovation sociale et environnementale, voire sur la bonne santé de la population. L'Union européenne n'est pas parvenue, jusqu'ici, à faire de ce continent la zone la plus productive du monde, comme le voulait le programme de Lisbonne de 2004. Le revenu universel pourrait contribuer à briser le cercle vicieux de l'austérité, de la réduction de la dépense publique et de la stagnation des nouvelles formes de croissance soutenable.

Le revenu de base n'alimente pas la paresse

Multiforme et parfois ambiguë, longtemps oubliée, souvent incomprise voire méprisée, l'idée d'un revenu universel d'existence n'est pas neuve. Dès 1516, dans *L'Utopie* de Thomas More, elle traduit la nécessité d'offrir un moyen de subsistance à tous, aux laissés-pour-compte de la société comme aux privilégiés déchus : « Même ceux qui ont dilapidé leur fortune dans une vie dissolue – dans les jeux, les prostituées, le luxe excessif, la gloutonnerie et les paris – devraient avoir de quoi manger, car personne ne devrait mourir de faim. » En écho bien plus direct avec les robots, les algorithmes, les *Big data* et l'intelligence artificielle de notre temps, c'est H. G. Wells qui décrit en 1895, dans *La Machine à explorer le temps*, une société – celle des *Éloïs* – dans laquelle un revenu de base pallie le chômage causé par l'automatisation généralisée.

Il semble à première vue très difficile d'expérimenter d'un seul coup un revenu à la fois universel, inconditionnel, automatique et d'un montant substantiel. Quels sont les principaux enseignements des nombreuses expériences déjà menées ? D'abord, il n'y a jamais eu de baisse générale de l'incitation à l'activité, bien au contraire. Ensuite, à aucun moment les employeurs des écosystèmes concernés n'ont profité de cette nouvelle aide aux « pauvres » pour ne plus verser que des salaires d'appoints (effet dit de Speenhamland, repéré en Angleterre entre 1795 et 1836). Les salaires n'ont pas baissé. Revenu de base auprès de 10 000 familles des États-Unis au milieu des années 1960 ; Mincome auprès de 7 000 personnes dans la province du Manitoba au Canada entre 1974 et 1979 ; initiatives en Namibie auprès de 1 000 personnes entre 2008 et 2010, dans le Madhya Pradesh en Inde depuis janvier 2011 ou aujourd'hui en *mobile money via* l'association GiveDirectly au Kenya, etc. : à chaque fois, l'allocation est

moins perçue comme une aide que comme un investissement. Exemple parmi les nombreux que cite le journaliste néerlandais Rutger Bregman dans son livre *Utopia for Realists* :

« En 2008, le gouvernement ougandais a donné environ 400 \$ à près de 12 000 jeunes âgés de 16 à 35 ans. Juste de l'argent, on ne leur a posé aucune question. (...) Près de quatre ans plus tard, les réinvestissements entrepreneuriaux ou éducatifs de ces jeunes ont permis à leurs revenus d'augmenter de 50 %. Leurs chances d'être embauchés ont pour leur part bondi de 60 %. »¹⁴

Jetons aux oubliettes de l'histoire et de la pensée ces objections que l'on pouvait déjà lire au 17^e siècle contre les lois sur les pauvres. La paresse serait la mère de tous les vices ? Ces mesures, ces lois inciteraient non à l'effort, mais à la paresse et à la débauche ? Elles favoriseraient le développement d'une mentalité d'assistés ? Elles seraient une offense morale faite à ceux qui travaillent ? L'analyse fine et approfondie de toutes les expérimentations met à bas ces arguments. La volonté de travailler n'est pas diminuée par un revenu de base ; en revanche elle rend indubitablement plus difficile le travail contraint. Ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, rendant ainsi hommage au mépris abyssal de Karl Marx pour toutes ces canailleries moralisatrices quand il expliquait « qu'être un travailleur productif » (comprenez pour l'accumulation du capital) « est une malédiction ». Le travail en soi, détaché de toute prise en compte de sa direction au double sens du mot (celui qui la dirige, le sens qu'il prend), ne peut prétendre être une valeur de progrès. L'enjeu n'est plus depuis longtemps de mettre les paresseux au travail, afin qu'ils occupent des emplois dégradants, mais au contraire de nous libérer de ces chaînes par l'intérêt, la richesse et le sens d'activités désirées et choisies.

L'expérimentation du revenu universel inférieur au montant actuel des transferts sociaux (800 € en France actuellement en moyenne), qui viserait essentiellement à construire un dispositif d'incitation au retour à l'emploi, notamment partiel ou ubérisé comme en Finlande actuellement, ne prouverait rien sur sa généralisation, puisqu'elle se l'interdit d'emblée. Elle ne ferait que rationaliser et simplifier les mécanismes actuels d'activation de la dépense publique. Il n'en va pas de même d'un revenu de base qui permettrait à un individu de satisfaire ses besoins essentiels (nourriture, transport, dépenses de santé, logement, accès à l'éducation à tout niveau, à la communication et à la culture) et serait distribué à un nombre encore limité, mais destiné à s'accroître. Parmi les caractéristiques essentielles du revenu universel – individualisation, inconditionnalité, aspect cumulatif, niveau suffisant, universalité – c'est cette dernière qui viendra en dernier. Ce principe doit guider les expériences non biaisées.

14 Rutger Bregman, « Revenu universel : toutes les expériences prouvent que la proposition de Benoît Hamon n'est pas utopique », Ulyces, janvier 2017. <http://www.ulyces.co/rutger-bregman/tout-prouve-que-nous-devrions-donner-gratuitement-de-largent-a-tout-le-monde/>

Le vecteur d'une société de l'attention et de l'activité

Le numérique nous donne paradoxalement l'occasion de reconsidérer toute forme d'activité, dont celle du travail rémunéré, non plus comme un emploi condamné à devenir toujours plus précaire, anxiogène et de l'ordre de l'auto-exploitation, mais comme s'inscrivant dans un projet de société collaborative dont l'emploi serait un moyen parmi d'autres plutôt qu'une fin en soi. Il y a là un choix de société fondamental, autant moral que politique. Car selon Bernard Stiegler, cet emploi que ravissent nos machines n'est pas le travail et encore moins l'activité chargée d'un sens civique, social, mais plutôt leur désintégration. Un emploi, rappelons-le, est une activité sanctionnée par un salaire, quelles que soient sa qualité, sa nature et sa finalité. Il arrive certes qu'un emploi devienne un vrai travail, une œuvre à même de nous enrichir intellectuellement et spirituellement, nous et notre environnement, plutôt que de nous appauvrir et nous décerveler. Mais c'est aujourd'hui l'exception plutôt que la règle. L'emploi représente la facette aveugle et mécanique de nos tâches rémunérées, qui se conjugue si aisément avec ce que B. Stiegler décrit comme une « automatisation des esprits ». Pourquoi, dès lors, en appeler au retour impossible du plein emploi ? Pourquoi s'accrocher à la survie de ce concept, opérationnel hier, vide de sens aujourd'hui ? Pourquoi ne pas accepter sa disparition progressive, pour que renaisse un travail ou une activité qui serait l'inverse d'une exploitation du travailleur, le dominant et le dépossédant de ses facultés et de son intelligence ?

C'est bien là, dans ce retournement de perspective sur le long terme, que se situe l'enjeu majeur du revenu universel. On pourrait commencer l'expérimentation à grande échelle du revenu universel en versant entre 750 et 1 100 € aux 18-25 ans et aux composantes des ménages en-dessous du seuil de pauvreté (14 % de la population), sans conditionnalité (sauf éventuellement, pour les jeunes, celle d'études ou de formation). Autrement dit, les États-membres de l'Union européenne pourraient s'engager demain à garantir un revenu inconditionnel, individuel et suffisant, conçu pour s'étendre progressivement à l'ensemble de la population.

Le revenu universel sera d'autant plus légitime qu'il s'accompagnera peu à peu de mesures complémentaires. Citons par exemple le revenu contributif, quant à lui conditionné à la nécessité d'acquérir et transmettre en permanence des savoirs, savoir-faire et savoir-être, qui est actuellement testé par Plaine commune, communauté de communes de la Seine-Saint-Denis – sous l'impulsion de l'association Ars Industrialis, créée notamment par Bernard Stiegler. Autre piste en cohérence avec la mise sur orbite d'un revenu de base suffisant : l'extension du régime de l'intermittence à l'ensemble de la population. Car il n'y a pas de travail intéressant et singulier sans moments de pause et de décalage, sans une part à accorder en permanence à l'enrichissement de soi par l'éducation, la pêche à la ligne ou le rêve. Affirmer cette réalité de nos vies au delà du labeur rémunéré n'est en rien démagogique. Cette assertion est critiquable, sans aucun doute, mais au fond très réaliste, en pleine cohérence avec cette pollinisation sociale qui constitue notre plus grande richesse collective.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la prise de position de l'archéologue des médias Yves Citton : il défend le revenu universel d'existence, non comme une forme de charité ou d'assistance aux plus démunis, mais comme une « avance permettant à chacun de réattribuer ses ressources attentionnelles de façon plus productive et émancipatrice ». Comme un investissement de notre société, « distribué en échange de l'attention que nous nous prêtons aujourd'hui les uns aux autres, et qui est nécessaire à la reproduction, à la croissance et à l'amélioration de nos rapports sociaux »¹⁵. Car le revenu universel n'est pas de subsistance mais d'existence. Le traiter comme une réforme d'ordre uniquement économique reviendrait à l'enterrer pour de bon. L'envisager, en revanche, comme la pièce centrale d'une conception nouvelle de la société semble mille fois plus riche de promesses.

Publié dans lavedesidees.fr, le 28 février 2017.

¹⁵ Yves Citton, « Revenu inconditionnel d'existence et économie générale de l'attention », in *Multitudes*, été 2016, n° 63, p. 59-71.